

SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 11 FÉVRIER 2026 À 17 H

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 11 février 2026 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 26 novembre 2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 2025 (TNO)
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2025
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2026

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

7. Acceptation des déboursés du mois de novembre 2025
8. Acceptation des déboursés du mois de décembre 2025
9. Acceptation des déboursés du mois de janvier 2026
10. Transmission des comptes de taxes pour l'année 2026 – TNO
11. Liste des personnes endettées envers les TNO
12. Services informatiques – Choix de la firme
13. Adoption du rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

14. Certificat de conformité : Règlement # 2023-04 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Cloridorme
15. Certificat de conformité : Règlements # 2006-08-32 et 2006-08-33 modifiant le règlement de zonage # 2006-08 de la Municipalité de Grande-Vallée
16. Adoption du Programme de mise en valeur des milieux humides et hydriques

C) Développement socioéconomique

17. État des programmes d'aide financière
18. Dossiers d'investissement
19. Radiation de prêts FLI et provision pour mauvaises créances
20. Radiation de prêts FLS et provision pour mauvaises créances

D) Autres dossiers

21. Révision du schéma de couverture de risques incendie
22. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture

23. Affaires nouvelles :

a)

b)

24. Période de questions pour le public

25. Ajournement ou levée de la séance